

**ÉDUCATION** ■ Le sujet de la carte scolaire 2022-2023 en Haute-Vienne abordé dans l'hémicycle du Sénat...

# Moratoire sur les fermetures de classes ?

C'est la demande formulée par la sénatrice de la Haute-Vienne Isabelle Briquet, qui a évoqué en séance le cas de la Haute-Vienne. Entre 20 et 30 classes pourraient disparaître dans le département à la rentrée 2023.

Florence Clavaud-Parant

Les péripéties liées à la préparation de la carte scolaire en Haute-Vienne ont été évoquées il y a quelques jours dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg dans le cadre des questions au gouvernement.

En séance publique, la sénatrice Isabelle Briquet s'est appuyée sur le cas du département, qui devra rendre onze postes enseignants à la rentrée prochaine, pour demander un moratoire sur les fermetures de classes.

## Comment aller plus loin dans l'inclusion ?

« L'académie de Limoges devrait rendre 23 postes dans le premier degré et 18 dans le second degré, et la Haute-Vienne est particulièrement touchée par ces suppressions de postes et fermetures de classes »,



RENTREE 2023. La concertation sur la carte scolaire, un dialogue de sourds ? PH. D'ILLUSTRATION - S. PARA

a d'abord rappelé l'élue haut-viennoise dans son intervention, avant d'exprimer les inquiétudes de la communauté éducative. « Nous nous interrogeons sur l'avenir. Comment faire face au dédoublement des grandes sections ? Comment aller plus loin dans l'inclusion scolaire en supprimant des postes et en fermant des classes ? »

Alors que les tensions sont vives entre les syndi-

cats enseignants et leur administration, plusieurs réunions de concertation sont prévues dans les prochains jours à Limoges. Il s'agira d'examiner l'éventualité de 20 à 30 fermetures de classes proposées par les services académiques dans le 1<sup>er</sup> degré.

Des suppressions de moyens particulièrement mal accueillies sur le terrain, comme l'a rappelé Isabelle Briquet. « Compte

tenu de l'impossibilité à satisfaire sur le terrain les demandes ministérielles récurrentes et du constat que je viens d'évoquer, ne pensez-vous pas qu'un moratoire sur la fermeture de classes s'impose ? Enfin, pourriez-vous m'expliquer comment la baisse des moyens humains pourrait permettre d'améliorer la qualité et la continuité du service public de l'éducation nationale, déjà

fortement sous-doté en Haute-Vienne ? »

« La seule réponse que vous apportez relève d'une logique comptable »

S'appuyant sur un argument démographique, la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a apporté des éléments de réponse. « Malgré la perte de 2.378 élèves, quelque 54 emplois ont été attribués entre 2017 et 2022 à la Haute-Vienne, a répondu Sarah El Haïry. Le nombre moyen d'élèves par classe est de 21,71 à la rentrée 2022. Il s'agit bien sûr d'une moyenne, qui masque, comme c'est le cas dans mon département, des écarts réels d'un établissement à l'autre. Pour autant, ce chiffre dénote une amélioration par rapport à l'année 2017, où il était de 23,41 élèves par classe. »

Une réponse qui n'a visiblement pas satisfait la sé-

natrice haut-viennoise. « La Haute-Vienne comptera en effet 363 élèves en moins à la rentrée prochaine, mais ils se répartissent dans 247 écoles, qui perdront donc en moyenne 1,4 enfant, a répondu à son tour Isabelle Briquet. La seule réponse que vous apportez relève d'une logique comptable, mais vous ne précisez pas que le taux d'encadrement en Haute-Vienne est, de l'aveu même de vos services, inférieur à la moyenne nationale. Il nous faut absolument répondre à la détresse des enseignants et au désarroi des parents, qui se battent au quotidien pour l'école républicaine. »

## CSA le 1<sup>er</sup> février

Suite du feuilleton ce 1<sup>er</sup> février, date du prochain CSA (\*) reprogrammé à Limoges après un vote contre unanime des organisations syndicales lors d'une première réunion le 23 janvier dernier. Mais le sujet délicat de la carte scolaire semble devoir inexorablement tourner au dialogue de sourds dans un contexte permanent de restrictions budgétaires. ■

(\*) Comité social académique.